Pour le développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche

Pour des jours heureux

par Hervé Christofol, secrétaire général, et Michel Maric, membre du Bureau national

En janvier 2017, notre Bureau national a rédigé 50 propositions pour le développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) en vue d'interpeller les candidats aux élections. Accès à la connaissance pour toutes et tous, élévation du niveau de qualification, développement de l'esprit critique et de l'aptitude à décider et à agir collectivement, meilleure contribution à une transition écologique socialement juste... tels sont quelques-uns des enjeux contemporains faisant de l'ESR une question de premier plan. En outre, la garantie des libertés académiques, la conduite de recherches indépendantes, comme la libre diffusion de la connaissance, doivent être réaffirmées tant elles relèvent de l'intérêt général. À l'occasion des élections législatives, le SNESUP-FSU demande aux candidat.e.s de soutenir ce projet de transformation sociale qui se décline en quatre volets.

1 Objectifs, structuration et organisation de l'ESR sur le territoire. Afin de viser l'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômés de l'ESR, de 25 % en master, et de 20 000 docteur.e.s par an, il est nécessaire de favoriser l'accès de tous les bacheliers, des salariés et des demandeurs d'emploi aux études supérieures, d'assurer une formation à et par la recherche dès le premier cycle et de faire reconnaître le doctorat dans les conventions collectives. Il s'agit non seulement de respecter le principe constitutionnel de gratuité de l'enseignement supérieur public mais aussi de créer une allocation d'autonomie pour tous les jeunes. Il faut assurer une implantation géographique des sites universitaires permettant au plus grand nombre une poursuite d'études et les moyens nécessaires aux formations. Faire confiance aux chercheurs pour mobiliser leur créativité et leurs connaissances suppose de limiter le recours aux appels à projets aux recherches transversales pluridisciplinaires et internationales ainsi qu'aux gros équipements (supprimer l'ANR) et d'augmenter les financements pérennes des laboratoires. Enfin, former des formateurs et des enseignants impose 1/ d'augmenter les moyens humains et budgétaires des ÉSPÉ pour que toutes les activités de la formation soient reconnues et que la recherche s'y développe et 2/ d'ouvrir des postes aux concours correspondant aux besoins réels et de mettre en place des prérecrutements en master MEEF.

2 Démocratisation de l'ESR. Sur ce volet, il s'agit d'urgence d'en finir avec les regroupements forcés caractérisés par une gouvernance autoritaire, la course à l'excellence et la mise en concurrence des individus, des établissements et des territoires qui accentuent les inégalités et imposent l'austérité à la majorité. Il est tout aussi urgent de résorber la sous-dotation des établisse-

ments en abondant intégralement leurs masses salariales que de restaurer une véritable démocratie dans les instances des établissements avec une majorité d'élu.e.s représentant personnels et usagers, de renforcer le rôle et la fonction du CNESER et d'inscrire les contrats de site dans un cadre national des formations et d'une politique nationale de la recherche, afin qu'ils ne soient pas des instruments de politiques territoriales concurrentielles. La logique de coopération qu'il s'agit de développer doit l'être à tous les niveaux, local, national, européen et international.

3 Fonction publique et revalorisation des traitements des personnels. Le SNESUP-FSU revendique un retour à une gestion centralisée de la masse salariale par le ministère, le rattrapage de la perte de valeur du point d'indice, une revalorisation des carrières des personnels. Il s'agit aussi de résorber la précarité et de porter de 40 à 120 € le montant des heures complémentaires et des vacations d'enseignement, de généraliser les commissions de choix pour l'affectation des enseignants du second degré, de créer des instances de recrutement constituées majoritairement d'élu.e.s., de réduire les obligations annuelles d'enseignement à 125 h TD pour les EC et 250 h TD pour les enseignant.e.s, d'exclure toute modulation des services, de garantir un droit à la recherche pour tous les EC, comme un droit à la mutation dans le cadre d'une procédure nationale, d'alléger les services de moitié sur trois ans pour les débuts de carrière des EC, de mettre au concours tous les postes gelés et de créer 6 000 postes de fonctionnaires par an dans l'ESR, de garantir l'égalité de droit et de carrière entre les hommes et les femmes, d'assurer dans l'ESR tous les droits à la formation professionnelle de la fonction publique, de garantir le droit au congé pour recherche et conversion thématique (CRCT) tous les six ans. Enfin, il s'avère nécessaire de favoriser les délégations entre les universités et les organismes, de tenir compte de l'entrée tardive dans le métier des EC pour le calcul de leurs droits à pension et de reconnaître le rôle actif des retraités dans la vie économique et sociale.

4 Mesures budgétaires. Ce programme est non seulement réaliste mais son financement a même été adopté par le précédent gouvernement lorsqu'il a fait sien les objectifs de la Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur de porter dans dix ans la part du financement de l'ESR à 3 % du PIB. Cela signifie une augmentation du budget de la MIRES de 3,5 milliards d'euros par an pendant dix ans. Cette rupture profonde est attendue. Elle serait possible en investissant et en abolissant les lois qui organisent la marchandisation des savoirs et la compétition de tous contre tous (LRU, ESR), au seul bénéfice d'une minorité et d'intérêts privés (PIA, CIR). Imaginons ce que pourrait être l'ESR après l'adoption d'un tel programme. Un service public gratuit, laïc, ouvert sur la société, dispensant des formations de haut niveau sur l'ensemble du territoire et regroupant des composantes de formation et des laboratoires de recherche équitablement dotés et rassemblant des personnels sous statut de la fonction publique d'État, responsables, indépendants, qualifiés et dirigés par des membres élu.e.s par les personnels et les usagers. Ces établissements s'organiseraient en réseaux de coopérations librement choisies et mutuellement avantageuses entre équipes, établissements français et étrangers, ou avec des acteurs de la société civile et du monde socio-économique. Ce sont des choix nécessaires pour la construction d'une société plus démocratique, plus égalitaire et plus fraternelle. C'est le sens même du syndicalisme de transformation sociale dont est porteur le SNESUP-FSU.

L'intégralité de l'appel du SNESUP-FSU est consultable à l'adresse : www.snesup.fr